

## CAHIER DES CHARGES

### I. Informations générales

Intitulé de la mission	<b>Réalisation d'une étude dans le cadre de la mise en œuvre par Expertise France de l'emploi direct des collaborateurs locaux en Haïti</b>
Bénéficiaire(s)	Unité de Support Projet d'Expertise France en Haïti
Pays	République d'Haïti
Durée totale des jours prévus	1,5 mois

### II. Contexte et justification du besoin

Opérateur de l'Etat français, Expertise France est l'agence interministérielle de coopération technique internationale française. Crée par la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, son statut a été modifié par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021 pour permettre son intégration dans le Groupe AFD. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle est devenue une filiale du Groupe AFD, sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) dont le capital et la gouvernance demeurent publics.

Son action s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques définies par l'Etat en matière de politique extérieure et de coopération au développement. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans différents secteurs (gouvernance, sécurité, développement durable, santé, éducation et formation professionnelle...).

Pour mettre en œuvre les projets de coopération, elle fait appel à du personnel et à des experts qu'elle contractualise selon différentes modalités et notamment : contrat de travail avec le siège, contrat de travail via tiers employeur, contrat de prestation de services. Le recours à des tiers-employeurs a été privilégié ces dernières années pour le recrutement des personnels ayant la nationalité de l'Etat dans lequel se déroule le projet ou y résidant de manière régulière. Il s'agit de s'assurer que ce personnel sera recruté en conformité avec les lois et réglementations en vigueur dans l'Etat concerné et qu'ils seront couverts contre les accidents de la vie.

Expertise France dispose aujourd'hui d'une personnalité juridique, dans le cadre de l'accord intergouvernemental entre la France et la République d'Haïti définissant le cadre général, les dispositions institutionnelles, juridiques et fiscales relatifs à l'établissement et aux activités d'Expertise France en Haïti signé le 11 janvier 2018 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018.

## CAHIER DES CHARGES

---

Expertise France souhaite désormais user de cette qualité pour devenir employeur direct du personnel local concourant à son activité sur le terrain.

Plus de 40 personnes travaillent actuellement dans les bureaux d'EF en Haïti et plus de 75% sont recrutés via un tiers employeur (33 personnes). Une **Unité de Support Projet (USP)** a également été mise en place au cours de l'année 2024 dans le but de décentraliser les activités de l'Agence. Il s'agit d'une modalité de structuration de l'activité opérationnelle de l'agence sur le terrain organisée autour d'une équipe dédiée qui appuie la mise en œuvre des projets. L'USP est pilotée par un Coordinateur des fonctions transversales (CFT) qui dépend lui-même du Directeur pays pour l'activité de l'agence en Haïti.

**A noter :** l'une des spécificités de l'Agence est que ses besoins en personnel sont fortement déterminés par la nature des projets. L'ouverture d'une USP disposant d'un personnel mutualisé est envisagée seulement dans les pays dans lesquels l'activité a atteint une certaine taille et les perspectives de développement (renouvellement de projets, entrée et sortie de projets dans le portefeuille) est relativement prévisible et stable. Il peut néanmoins y avoir un accroissement ou une diminution des effectifs sur une période donnée en fonction de l'évolution du portefeuille de projets. Les projets peuvent avoir une durée très variable pouvant aller de 12 mois à 4 ans.

### III. Objectifs et résultats poursuivis

#### 1) Objectif général

Le statut juridique d'Expertise France en Haïti lui ouvre la possibilité de l'emploi direct des collaborateurs locaux. L'agence souhaite donc instruire cette possibilité afin de.

Dans ce cadre, Expertise France Haïti souhaite confier une étude juridique à un prestataire externe capable de l'accompagner sur les aspects juridiques (droit social, du travail, de la sécurité sociale...), fiscaux et comptables (gestion de la paie) qui encadrent l'emploi direct du personnel en Haïti. Une fois l'étude réalisée, Expertise France aura besoin d'un accompagnement ponctuel ou régulier sur la gestion contractuelle de ses ressources humaines.

#### 2) Objectifs spécifiques

L'étude confiée au cabinet viendra est décomposée en deux (2) phases et vise à répondre à certaines questions :

**Phase I : Réaliser une analyse détaillée des procédures, de la législation du travail et de la sécurité sociale en Haïti :**

1. Quel est le cadre général de l'emploi en République D'Haïti :

- Quels sont les types de contrats existants ? (Avec modèles de contrats à l'appui)

## CAHIER DES CHARGES

---

- b) Quelles sont les conditions et procédures de renouvellement et rupture de contrat ?
  - c) Quelles sont les conditions et modalités de période d'essai ?
  - d) Quel est l'âge minimum/maximum d'emploi ?
  - e) Quels sont les droits des salariés en termes de congés et absences diverses ?
  - f) Quel traitement doit-être réalisé en paie en fonction du type d'absences ?
  - g) Quelle est la législation en termes de temps de travail en Haïti ?
  - h) Quelles sont les règles en termes de gestion des heures supplémentaires et récupérations ?  
Qui peut en bénéficier ? Quel traitement doit être réalisé en paie ?
  - i) Quels sont les avantages sociaux prévus par la législation à la charge de l'employeur ? (Ex : transports, restauration, télétravail, frais médicaux complémentaires, aides pour la scolarité, autre).
  - j) Quelles sont les pratiques prévues par la législation haïtienne en termes de représentation du personnel ? Existe-t-il des seuils d'effectifs au-delà desquels le type d'instance de représentation du personnel évolue ? Quel est le cadre réglementaire entourant l'animation du dialogue social ?
- Appuyer Expertise France dans la connaissance de la législation en matière de lutte contre le harcèlement (obligations de l'employeur),

### 2. Quelles sont les formalités d'embauche :

- a) Auprès de quels organismes Expertise France devra s'enregistrer ? Sous quels délais et à quelle fréquence ?
- b) Quelle est la réglementation en termes de déclaration des employés (ex : déclaration d'embauche, licenciement, modification de contrat) ? Sous quels délais faut-il effectuer ces déclarations et à quelle fréquence ?
- c) Quelles sont les obligations à l'embauche à la charge de l'employeur et de l'employé (ex : Visite médicale d'embauche ? Sous quels délais ? Quelle périodicité)

### 3. Quels sont les Impôts, cotisations et taxes :

- Quels sont les différents impôts et cotisations applicables dans un contrat de travail (à la charge de l'employeur et à la charge du salarié) ? Auprès de quels organismes doivent-ils être versés ?
- Quels sont les taux applicables à la charge de l'employeur et à la charge du salarié ?
- Existe-t-il une obligation de prélèvement à la source par l'employeur (impôt sur le revenu des personnes physiques, existe-t-il d'autres taxes liées à l'emploi ? (Taxes professionnelles ou autre)

### 4. Rédaction des modèles de documents et leurs version finale

- Appuyer Expertise France dans la rédaction des trames de contrats individuels de travail
- Appuyer Expertise France dans la rédaction de tout autre document obligatoire (registres du personnel par exemple, suivi du temps de travail, etc.)
- Appuyer Expertise France à l'établissement du règlement intérieur pour le personnel de droit

## CAHIER DES CHARGES

---

local

La liste n'est pas exhaustive. Le cabinet choisi sera invité à ajouter tout élément jugé nécessaire pour la bonne mise en place de l'emploi direct. Cette liste peut évoluer en fonction des conseils qui pourraient être apportés par le cabinet

**Phase II : Elaborer une feuille de route et un chronogramme détaillé**, réalistes, permettant à Expertise France de devenir employeur direct dans des délais aussi réduits que possible tout en tenant compte du contexte réglementaire local, des spécificités du métier d'EF et de son organisation en Haïti.

### 3) Résultats attendus

La présentation des résultats devra se faire de manière très visuelle et pédagogique permettant :

- De visualiser les obligations contenues dans la législation en vigueur en Haïti ;
- De disposer de fiches de procédure (format bullet points, 1 page maximum) pour chaque point le nécessitant, précisant qui sont les interlocuteurs d'EF (nom, fonction, contact), qui doit faire la démarche et son coût éventuel ;
- De proposer une feuille de route reprenant l'ensemble des éléments déroulés ci-dessus, accompagnée d'un chronogramme.

Une proposition financière devra accompagner l'offre technique du cabinet sur l'ensemble de ces questions.

### 4) Documents fournis

Expertise France fournira au cabinet retenu l'ensemble des documents à sa disposition (l'accord intergouvernemental en Haïti, déclaration fiscale d'existence, revue documentaire, etc.).

### 5) Coordination et réunions

Une réunion de lancement se tiendra 2 à 3 jours après la notification du contrat.

Des **réunions** pourront, au cours de l'étude, être organisées, en présentiel ou en vidéoconférence, avec les équipes siège : Direction des Ressources Humaines, Direction des Opérations (notamment le Département Géographique) et les équipes terrain : Directeur pays, Coordinateur des fonctions transversales (CFT), Responsables des Achats et contrats, des Ressources Humaine et des Finances.

Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

Mme Gessie-Rachel NOEL et M. Guy N'DA KOUSSAN des Pôles Ressources humaines et coordination des fonctions transversales seront les interlocuteurs du prestataire pour Expertise France

## CAHIER DES CHARGES

---

Courriel : [gessie-rachel.noel@expertisefrance.fr](mailto:gessie-rachel.noel@expertisefrance.fr) ; [guy.n-koussan@expertisefrance.fr](mailto:guy.n-koussan@expertisefrance.fr)

### IV. Durée et Planning

L'étude débutera à compter de la notification du marché (objet de ce cahier des charges) et devra être réalisée dans **un délai de 1,5 mois maximum.**

Le chronogramme de la mission fera l'objet d'une proposition du soumissionnaire qui devra être validé par Expertise France Haïti